

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1050

présenté par

M. Dolez, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,
M. Charroux, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 42

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement se prononcent contre le renforcement des compétences obligatoirement transférables aux communautés urbaines, au détriment des missions dévolues aux communes qui les composent et contre le fait de faire disparaître toute notion d'intérêts communautaires pour autoriser une CU à intervenir dans le domaine du logement. De ce fait les conseils municipaux, composants la CU, n'auraient plus à se prononcer sur l'intérêt communautaire de tel ou tel projet, et perdraient alors tout droit de regard sur l'intervention de la CU dans ce domaine.